

**Conseil communal de Montreux – 23 avril 2008**  
**Préavis 08/2008 sur le concept de sauvegarde des prairies à narcisses.**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Je déclare mes intérêts : je suis secrétaire bénévole du comité de l'Association pour la promotion et la sauvegarde des narcisses de la Riviera.

Le Conseil avait accepté une motion que j'avais déposée le 23 mars 2005.

Malgré le temps frais et pluvieux de ce printemps, cette année encore, les narcisses fleuriront sur les hauts de Montreux et de la Riviera, bien que le nombre de belles prairies aient encore diminué. Mais il y a de beaux restes ! Aux Avants, il faut un peu chercher, mais on peut encore en admirer quelques-unes au Vallon de Villard et aux Hauts-de-Caux.

Notre patrimoine paysager doit absolument être préservé. C'est un bien commun exceptionnel et irremplaçable. Le préavis municipal répond à la demande que nous avons formulée : il faut donner un coup de pouce pour compléter les paiements directs de la Confédération et du canton afin de motiver les agriculteurs à poursuivre ou reprendre la fauche de prairies souvent pentues, produisant un foin de qualité moindre.

Si ce préavis est accepté, la communauté montreusienne pourra être fière d'avoir su assumer à temps sa responsabilité en faisant le nécessaire pour que ses paysages à narcisses ne disparaissent pas. La fauche tardive des prairies à narcisses est une prestation en faveur de notre paysage qui sera spécialement rétribuée au même titre que les soutiens divers que nous accordons déjà à la conservation de nos divers patrimoines historiques, architecturaux et artistiques.

Cette prise de responsabilité s'inscrit en outre parfaitement dans le processus de la création du Parc naturel Gruyère – Pays-d'Enhaut.

Ce préavis est aussi une contribution essentielle au maintien d'une agriculture de proximité sur les hauts de la commune et la conservation d'une attraction touristique bienvenue au printemps.

Le groupe des Verts vous recommande, Mesdames et Messieurs, d'accepter avec bienveillance le préavis municipal pour la sauvegarde des narcisses.

Michel Bongard